



Csp et travail à titre onereux

Par **cacou66**, le **05/03/2013** à **16:29**

[fluo]bonjour[/fluo]

Suis en csp depuis fin decembre2013.J ai déjà posé des candidatures spontanées car je ne veux pas me retrouver avec un travail qui me sera proposé par pôle emploi et que je n aimerai pas forcément.Je ne sais pas rester chez moi et profiter d un système. J ai toujours trouvé par moi même et mes relations.

Aujourd hui , j ai trouvé un employeur qui a aimé ma candidature.[smile4]Sauf que le jour où j ai depose mon cv il perdait son associé.Il ne peut donc me signer aucun contrat pour le moment (il est en pleine restructuration: long et pas facile)mais a du travail pour moi, il est prêt à me former[fluo][/fluo] dans cette entreprise familiale.

C est une experience pour moi à saisir , je le sais....Peut être un CDI au bout qui s est!mais encore une fois de l experience!!![smile25]

Est il donc possible de proposer à cette entreprise de travailler à titre onereux, en echange il s engage à me laisser faire mes RDV avec pôle emploi et si necessaire des remise à niveaux...

Si cela est possible comment l organiser auprès de pôle emploi et de cette société????[smile17]

S il vous plait donné moi des reponses !Merci d avance

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2013** à **19:56**

Bonjour

à titre onéreux signifie contre rémunération pour un salarié.

pour ma part cette histoire sent le roussie.

vous pouvez avec pôle emploi prévoir une évaluation en milieu de travail pour commencer.
en tout état de cause une entreprise, qui dispose de moyens, embauche et déclare et paient
ses salariés.

N'oubliez pas le temps que vous investirez ne vous garantie point au vu de votre post un
contrat de travail alors qu'il vous garantie l'approche de votre fin d'indemnisation.
Alors prudence...

Restant à votre disposition

Par **cacou66**, le **06/03/2013** à **23:14**

j ai peut etre trouvé une reponse je vous tiens informé.
merci beaucoup de votre reponse.